



BEIRE-LE-FORT

Le Bulletin municipal
n°32



LE MOT DU MAIRE

Chères Concitoyennes, chers Concitoyens

Je suis heureuse de vous présenter ce nouveau bulletin municipal.

L'équipe de la commission communication a souhaité que ce bulletin soit l'expression des forces vives du Conseil municipal, mais aussi celles de nos associations. Vous pourrez apprécier par l'image leur investissement tout au long de sa lecture

Les six derniers mois qui viennent de s'écouler ont été riches en défis et en leur accomplissement.

La première phase des travaux de requalification de la rue de la Rivière vient de s'achever.

Je tiens à remercier chacun d'entre vous (tant les riverains mais aussi les autres habitants de Beire le Fort) qui, avec patience et résignation, avez supporté les perturbations nécessitées par ces travaux durant les mois de septembre et d'octobre.

Vous avez dû vous rendre compte de l'ampleur des travaux de remplacement du système d'évacuation des eaux pluviales. Le précédent système de récupération a montré de forts risques d'effondrement d'où la nécessité des travaux accomplis par l'entreprise DESERTOT.

Comme vous avez pu le remarquer, les travaux ne sont pas terminés. Des améliorations sont à apporter. Nous faisons notre possible pour tenir compte de vos remarques, mais sachez que nous devons aussi, tenir compte des obligations qui nous sont imposées : nous ne pouvons y déroger et devons appliquer les normes et les contraintes édictées par la région et le département.

Nous faisons le maximum, et en cela, nous pouvons compter sur Monsieur Alain Turmel, 2^{ème} adjoint, qui a fait le lien avec chaque entreprise intervenante et a veillé au bon déroulement des travaux.

La deuxième phase des travaux devrait démarrer en avril/mai 2025 mais avec moins d'agitation. Ils concerneront cette fois, les trottoirs et les entrées charretières situés de l'impasse du Village à la rue du Crosne. Comme pour les travaux de la première phase, c'est l'entreprise ROGER MARTIN qui interviendra.

Une fois les trottoirs terminés, nous demanderons aux services départementaux de donner la touche finale à la rue de la Rivière, à savoir la réfection de la couche de roulement sur la chaussée.

Tous ces bouleversements que vous avez vécus avec patience ne sont pas vains et donneront à notre petite commune un visage nouveau que chacun appréciera.

Une autre étape de mon mandat va voir le jour dès le 1^{er} trimestre 2025. Il s'agit de l'enfouissement des réseaux de la rue de Labergement. Ces travaux seront réalisés par la Société SCUB mandatée par le SICECO, Territoire d'Énergie Cote d'Or.

Ma citation en ce début d'année sera de Samuel Johnson :

« Les grands accomplissements sont réussis non par la force mais par la persévérance »

A l'aube de cette année 2025, c'est avec émotion, mais aussi avec un réel plaisir que je vous présente avec mon équipe du Conseil municipal mes vœux les plus sincères de santé, de bonheur et de réussite.

J'aurai le plaisir de vous recevoir à la cérémonie des vœux du Maire, le samedi 25 janvier, pour partager un après-midi convivial.

Marie Françoise DUPAS-COLOMBIER, Maire

LES INONDATIONS

Lors des intempéries d'octobre 2024, l'esplanade Marc Bon, le chemin de l'Association Foncière et la rue du Crosne ont été inondés.



Rapidement, la Mairie a dû faire face à cet imprévu qui a impacté pendant plusieurs jours le quotidien des riverains.

A Beire le Fort, le relief est relativement plat, à une altitude moyenne de 200 mètres. La commune est bordée par le Crosne, affluent de la Tille, et traversée par de nombreux ruisseaux, dont celui des Carences et le Castereau.

De plus, la région et ses alentours sont aussi traversés par la Norge et la Tille alimentées par leurs principaux affluents (l'Ignon, la Flacière, le Bas-Monts, le Gourmerault et la Rivière Neuve) ainsi que par l'Arnison.

Un extrait de l'historique de Beire le Fort (site officiel sur internet) permet de comprendre ces situations :

« Jusqu'à la fin du 18ème siècle, la Tille et ses affluents provoquent de constantes inondations dans la plaine de Genlis qui n'est alors qu'une vaste zone marécageuse. De ce fait les voies de communication sont impraticables une grande partie de l'année et rend le climat malsain.

Le 14 avril 1791, la municipalité de Beire le Fort adresse un rapport de la situation aux autorités du département et demande l'assèchement du marais situé à l'entrée du village. Ce marais couvre une superficie d'une lieue de long sur un quart de lieue de large. Le rapport insiste sur les décès qui se produisent parmi la population en période de chaleur, ainsi que le manque de pâturage pour le bétail »*

** Une lieue = 4828 mètres environ.*

Beire le Fort a connu par le passé plusieurs inondations mais ces faits font partie de « la mémoire du village » qui disparaît peu à peu.

On évoque donc l'inondation de novembre 2014 provoquée par le débordement du Crosne.

LES RISQUES D'INONDATION

Beire le Fort est exposée à **deux types de risques** :

- **Les inondations par débordements** lorsqu'un cours d'eau déborde de son lit habituel.

Suite au débordement du Crosne en novembre 2014 l'état de catastrophe naturelle a été déclaré en janvier 2015.

- **Les inondations par remontée de nappe** lorsque l'inondation est provoquée par la montée du niveau de la nappe phréatique jusqu'à la surface du sol.

Nous sommes situés dans une zone où il y a de fortes probabilités d'observer des débordements par nappe, ou au moins, des inondations de cave ou de sous-sol.

Notre commune est classée dans « **Zone potentiellement sujette aux débordements de nappe** ». L'indication de fiabilité associée à cette zone est « **FAIBLE** ».

LA GESTION DES INONDATIONS

Pour information, les récents travaux de voiries de la rue de la Rivière, et ceux à venir, ont été pensés de manière à ce que les eaux de ruissellement soient évacuées rapidement dans le sol. Les ouvrages allant dans ce sens sont : la réfection complète du réseau d'évacuation des eaux pluviales, la réalisation de places de parking sur éléments alvéolés avec garnissage en graviers, restauration des trottoirs sablés. Seules les zones charretières réservées au passage des véhicules ont reçu une couche de finition pour garantir la stabilité.

QUI FAIT QUOI ?

- **MAIRIE** : alerte les administrés, évalue la situation, mobilise les secours adéquats (moyens municipaux, pompiers, Préfecture...)
- **LES SECOURS** : interventions techniques
- **LA PRÉFECTURE** : le Préfet dirige les opérations de secours, planifie et organise les moyens.
- **OPÉRATEURS RÉSEAUX** (téléphone, électricité, gaz) : En lien avec la préfecture. Ils interviennent sur le terrain pour gérer leurs équipements.
- **CITOYENS** : Les habitants directement et indirectement touchés doivent se préparer à l'arrivée d'une inondation en préparant les mesures nécessaires pendant et après les inondations.

Face à la catastrophe, la solidarité est plus que jamais de mise.

N'hésitons pas à proposer notre aide à notre voisinage.

LES TRAVAUX

Notre commune a vécu ces derniers mois au rythme des travaux **d'achèvement de la première tranche** de la requalification de la rue de la Rivière.



Faisant suite à l'enfouissement des **réseaux secs**, l'étape suivante était l'intervention sur les **réseaux humides**.

A l'initiative du SINOTIV'EAU les **compteurs d'eau ont été déplacés** de l'intérieur des propriétés privées vers les fonds de trottoir, sur la voie publique. Le but de cette opération était de se conformer à la **nouvelle réglementation**.

Notez que le réseau des eaux usées n'a pas subi d'intervention car leur inspection n'en a pas révélé la nécessité.

Dans un précédent bulletin (n°30, décembre 2023), nous avons abordé le sujet de **l'état du réseau des eaux pluviales** de la rue de la Rivière.

Après **étude**, il était apparu que la solution la plus adaptée était la création d'un **nouveau collecteur au centre de la chaussée**.

En effet, le collecteur historique qui se situe sous le trottoir, fait état d'un **délabrement avancé** qui ne permet pas de garantir, même après de lourds travaux de réfection, un **écoulement optimal** des eaux de pluie.

Dans une optique de **pérennité**, le Conseil Municipal avait donc opté pour l'abandon de l'ancien collecteur au profit d'un **nouveau**, nécessitant une modification de chaque raccordement individuel.

Malgré cette dernière contrainte, cette solution s'est avérée être la **plus viable** mais également la **plus économique**.



Les trottoirs de la rue de la Rivière affichent un nouveau visage !

La **réfection** des trottoirs, depuis l'angle de la mairie jusqu'à l'impasse du Village, s'est appliqué à plusieurs domaines :

L'emprise des trottoirs sur la voie publique a été **redessinée** afin de correspondre au **projet d'aménagement** des voies de circulation. Des espaces de végétalisation ont également été créés.

Tous les **fonds de caniveaux** ainsi que les **bordures de trottoir** ont été **remplacés**. Cela a permis de créer des **bateaux** partout où cela était nécessaire, notamment en face des propriétés récentes.

Bon nombre de **chambres techniques** étaient délabrées par l'effet du temps et l'évolution du village (constructions nouvelles, arrivée de la fibre optique, stationnement, etc...). Certaines trappes n'étaient plus stables, et parfois dépassaient du sol de plusieurs centimètres, devenant **des obstacles** à la circulation des piétons, poussettes et fauteuils roulants. Les chambres défailtantes ont été **reprises** et certaine **reconstruites**.

Le **nivellement** des trottoirs suivi de l'apport d'un **sable de finition** a permis d'éliminer les **flaques d'eau** formées par le temps et qui parfois pouvaient persister plusieurs jours après l'arrêt de la pluie. Le choix de ce matériau a été fait pour garantir au sol la capacité **d'absorber** au maximum **les eaux de pluie**, et ainsi limiter les ruissellements de surface. Cela a également apporté une **homogénéité visuelle** appréciable.

Ce sont ces mêmes raisons qui ont orienté le choix d'un **matériau alvéolé** pour matérialiser les **places de stationnement nouvellement créées**. Ces alvéoles ont été garnies de graviers non compressibles afin de garantir stabilité et durabilité, tout en restant **perméables**.

Seules les **entrées charretières** ont reçu une couche de finition en **enrobé bitumeux** afin de résister au **passage des véhicules**. Maintenir un matériau meuble sur ces surfaces exposées aux effets combinés de la **pente** (entre le seuil des propriétés et le caniveau) et des **pluies violentes** n'était pas souhaitable. Cela aurait exposé les nouveaux trottoirs à un phénomène de **ravinement**, qui aurait eu pour conséquences de les **détériorer**, mais également **d'ensabler** le réseau des eaux pluviales.



Le parvis de la mairie s'est vu offrir une nouvelle jeunesse !



Le précédent revêtement dit de « béton imprimé » n'a pas eu la **durée de vie espérée**, de même que pour les garde-corps en proie à la **corrosion**, qui n'offraient plus une esthétique à la hauteur de la bâtisse.

Le choix s'est donc porté vers la création d'un **véritable pavement** dont la **qualité durable** est en adéquation avec **l'aspect général** de la mairie et les nouveaux trottoirs.

Du **mobilier urbain** de type « quille » est prévu prochainement pour s'assurer que les véhicules ne viendront pas « mordre » **l'espace réservé aux piétons**, en remplacement des anciens garde-corps.



L'**impasse du Village** a bénéficié d'une **réfection totale** de la couche de roulement de sa chaussée. Le précédent revêtement d'une finition grossière était émaillé de **nids de poules** ayant déjà subi de multiples réparations.

La **modification des caniveaux** rend cette voie **conforme au statut d'impasse**, tel que défini par le Code de la route.

Les membres du **Conseil Municipal** s'unissent pour remercier **les habitants** du village pour leur **patience** face aux gênes, parfois importantes, engendrées par ces **travaux**. Ceux-ci étaient conséquents, mais **nécessaires**. Cependant, les travaux ne sont pas terminés ; la **seconde phase** qui concerne le reste de la rue de la Rivière, de l'impasse du Village à la rue du Crosne, va **débuter au printemps**. Cette phase, **moins lourde**, n'engendrera pas autant de difficultés pour les riverains que celles que nous avons connues.

Ce sera au moment du **retour** des entreprises pour l'exécution de la dernière phase que seront traitées toutes **les imperfections** décelées sur les travaux qui viennent d'être **achevés**.

L'**état actuel** de la chaussée de la rue de la Rivière est **transitoire**. Sa réfection est prévue par les services départementaux (la rue est une départementale) une fois la **totalité des travaux** de requalification des trottoirs **terminés**.

Les travaux ont engendré une **délocalisation des arrêts des bus du ramassage scolaire**. Cela a pour conséquence de modifier **fortement** les habitudes de nos jeunes écoliers. Nous encourageons les parents et les accompagnateurs à **sensibiliser** les élèves aux **comportements à adopter** aux abords de la chaussée en présence d'un bus en stationnement, impactant fortement la **visibilité** à la fois des piétons et des automobilistes. Cela est **particulièrement valable** pendant cette période de travaux où le balisage (marquages passages piétons, panneaux) peut se montrer insuffisant.

Le choix de ces nouveaux emplacements n'est pas de l'autorité de la commune. La Mairie est en cours de discussion avec le département et la région pour un arrêt rue de Labergement (RPI).

L'esplanade Marc Bon n'est pas en reste avec son lot d'évolutions !

La commune a investi dans l'acquisition d'un **conteneur maritime** afin de stocker le mobilier utilisé lors des **événements** organisés par la Mairie et les deux associations du village. Cela a permis de **dégager de l'espace** dans l'atelier municipal et il ne sera plus nécessaire d'effectuer **les navettes** avec le fourgon de la mairie lors des festivités.



Les **peupliers** situés à proximité des passerelles entre les 2 ruisseaux ont été **abattus**. Ces arbres qui étaient arrivés à **maturité** ont été prélevés pour être **valorisés**.



L'**auvent de l'esplanade** installé depuis l'été 2022 a subi une **révision**. Après avoir passé plusieurs saisons, il était nécessaire de s'assurer du **bon vieillissement** de la structure et des toiles. Les techniciens se sont assurés de la bonne **tension des toiles** et sont intervenus si celle-ci n'était pas satisfaisante. L'objectif est de se prémunir **d'éventuels dégâts** qui pourraient subvenir au gré des **caprices de la météo**.



Cela a été l'occasion de pratiquer un **nettoyage approfondi** des toiles afin de redonner **l'aspect du neuf** à notre auvent, devenu le **lieu symbolique** des beaux moments de **festivité et de partage** entre habitants de notre village.



LA VIE DE NOTRE VILLAGE

L'Amicale de Beire le Fort a organisé son repas festif annuel.

Ce 21 juillet, les participants se sont attablés autour de **jambons rôtis** en cuisson lente à **basse température**, sous l'œil attentif de **Jérôme**, le grillardin du jour !



Le programme a encore été chargé pour les bénévoles de Beire en Fête et notre Président n'est jamais à court d'idées !

2^{ÈME} ÉDITION DE LA FÊTE DES VOISIN LE 31 MAI :

Le mauvais temps n'aura pas eu raison ! Notre envie de nous retrouver et de passer **un bon moment ensemble** aura été la plus forte.



Grande tablée sur l'Esplanade, pique-nique dans les glacières, tire-bouchons dans les poches, charbon dans le barbecue et les Beirois étaient encore **plus nombreux** cette année !

LA FÊTE DE LA MUSIQUE REVISITÉE :

Soirée Karaoké et Pizzas, notre programme du 21 Juin dernier !



De **Céline Dion** à **Annie Cordy** en passant par **Gloria Gaynor** et **Aya Nakamura**, pour finir avec **Johnny Hallyday**.

Les **grands comme les petits** se sont arrachés le micro et investi la scène !



Et pour se restaurer, les délicieuses pizzas de **Franck** du restaurant **le Levanna** à Daix qui a mis la main à la pâte pour nous élaborer et enfourner pas moins de 175 pizzas !



Merci encore à Yves pour la mise en œuvre technique.

LE BAL DU 13 JUILLET : UNE SOIRÉE ENDIABLÉE !

Merci à tous pour votre présence et votre bonne humeur !



Cet **après-midi ensoleillé** de détente fut apprécié par tous, petits et grands ! Les **jeux offerts** par la commune ont eu un grand succès. Remerciements à la Mairie de Beire-le-Fort.



Nos équipes à la **buvette** n'ont pas chômé et ont servi près de **120 sandwiches** ! Mention spéciale pour notre **jambon rôti** ! Et la team de Jo la Frite : Willy and CO.



Notre **bal** a fait danser petits et grands pour notre plus grand plaisir. Big up à notre DJ Beirois qui a animé cette **soirée** et mis en lumière notre **dancefloor**.



LE TRADITIONNEL CONCOURS DE PÉTANQUE : Une belle journée le 14 septembre



Pas moins de **56 doublettes** inscrites ! Nos finalistes et 1/2 finalistes ont remporté des **bons d'invitation** au restaurant. Les 1/4 finalistes sont également repartis avec de **belles récompenses** ainsi que tous les autres participants avec un **lot de consolation**.

Un merci particulier adressé à nos sponsors :

Restaurant **Le Levanna** à Daix - Restaurant **La Baraque** à Chenôve,
Restaurant **La Venelle** à Mirbeau sur Bèze - La **Brasserie du Cours** à Dijon,
Le magasin **Le Marché aux Affaires** à Beaune.

LES RUES DE BEIRE ONT TREMBLÉE POUR HALLOWEEN !



Le club des **petits monstres** était de retour à Beire-le-Fort, comme l'an passé, et ils ont **envahi** les **rues sombres** de notre village... Mais ils étaient bien équipés !

Ils ont **arpenté les rues** à la recherche de douceurs sucrées.
Ils en ont récolté pas moins de **22 kg** !

Les Papas, Mamans, Mamies, Papis, Tatas, Tontons ont pu se ressourcer autour du **précieux nectar** chaud et convivial concocté par notre indiscipliné **Gargamel** !

Encore un **joli moment ensemble**, merci à tous !

On vous dit à l'année prochaine pour de **nouvelles aventures**...

LA MAIRIE A ORGANISÉ

Le 27 septembre 2024, neuf citoyens de Beire le Fort se sont retrouvés à la mairie pour suivre une formation d'une journée intitulée « **Les gestes aux premiers secours** ».

A l'origine, les participants avaient répondu présents à la proposition d'une **première formation** d'une heure trente (le 17 janvier 2024) et à l'issue de laquelle, ils ont manifesté le souhait d'en **apprendre davantage**.

La municipalité a donc mis en place une 2ème formation plus avancée et **diplômante**.

Une légère contribution a été demandée aux participants et le repas de midi a été offert par la Mairie.

Cette formation s'est déroulée avec le **sérieux** qui s'impose mais dans la **bonne humeur**.



Le 15 décembre 2023, comme à l'accoutumée, **les aînés du village** se sont retrouvés dans la salle du conseil pour recevoir le **panier des « anciens »**, offert par la Mairie.



Quarante-huit de nos administrés en ont été bénéficiaires, parmi lesquels les trois personnes domiciliées en Ehpad.

Ce moment de convivialité a permis aux personnes concernées, de se retrouver et d'échanger autour du **verre de l'amitié**.

Le 14 décembre 2023 : Le spectacle de Noël des enfants

Bon nombre de **petits Beirois**, accompagnés de leurs parents, ont investi la salle des Fêtes de Collonges et Premières pour le traditionnel « **goûter-spectacle** ».



Les **rires**, la **bonne humeur** étaient au rendez-vous.

Le grand magicien **Talam**, mais aussi le **Gros Bonhomme Rouge** chargé de papillotes, tous deux très attendus, ont ensoleillé l'après-midi de tous les enfants qui sont repartis des étoiles plein les yeux...



...Après un **goûter** et la distribution d'un **bon d'achat** offert par la Mairie.



COMMÉMORATION



Le lundi 11 novembre, quelques administrés se sont rassemblés devant la mairie au parterre nouvellement repavé.

Après le traditionnel discours de Mme le Maire, Lou-Anne et Gabriel ont lu avec beaucoup d'attention la lettre d'un poilu.

Nous les remercions pour leur implication qui donne un sens à cette cérémonie qui commémorait le 110ème anniversaire de l'Armistice.

« La vie ici est très dure. Dans les tranchées, l'odeur de la mort règne. Les rats nous envahissent, les parasites nous rongent la peau ; nous vivons dans la boue, elle nous envahit, nous ralentit et arrache nos grolles. Le froid rajoute à ces supplices. Ce vent glacial qui nous gèle les os, il nous poursuit chaque jour. La nuit il nous est impossible de dormir. Être prêt, à chaque instant, prêt à attaquer, prêt à tuer [...]. C'est comme cela que je vis chaque minute de cet enfer. Sans hygiène. Sans joie. Sans vie. »

Extrait de la lettre de Pierre, à sa femme Edith, écrite à Verdun le 16 septembre 1916.

A VOS AGENDAS !



Samedi 25 janvier
Vœux du Maire



Samedi 15 février
Loto de l'Amicale

Samedi 29 mars
Nettoyons la nature !



Samedi 26 avril
Balade du Muguet



Vendredi 23 mai
Fête des Voisins
(Esplanade Marc Bon)



Samedi 20 juin
Soirée Pizza / karaoké
(Esplanade Marc Bon)

Samedi 12 juillet

Animations
Bal de la Fête Nationale
(Esplanade Marc Bon)



INFORMATION - SOLIDARITÉ

Don du sang :



Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles

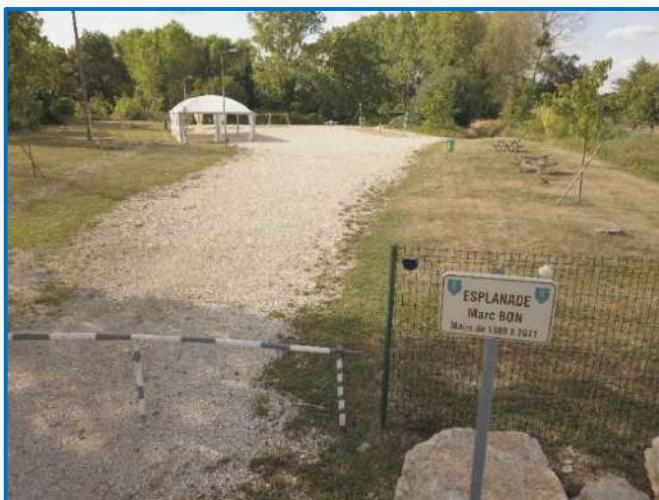
Calendrier des collectes 2025

<u>GENLIS</u>	<u>LONGECOURT en PLAINE</u>
Mercredi 5 février	Vendredi 16 mai
Mercredi 30 avril	Vendredi 11 juillet
Mercredi 25 juin	Vendredi 14 novembre
Mercredi 20 août	-
Horaires : 15h30 à 18h30	Horaires : 15h00 à 19h00
Espace culturel Paul ORSSAUD Salle des Petits Maîtres	Salle de la Grande Ferme

Rappel :

La Mairie rappelle que tous les véhicules motorisés à 2 ou 4 roues, thermiques ou électriques, sont strictement interdits sur l'esplanade Marc Bon.

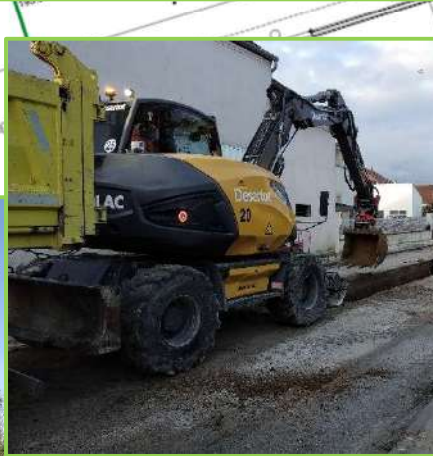
Cet endroit doit rester un lieu privilégié où il est possible de s'y détendre en toute quiétude. La présence de mobilier urbain et surtout celle de nombreux enfants rend l'esplanade incompatible avec la circulation d'engins motorisés.



RESPECTONS NOS ENFANTS :

Nous demandons aux usagers de la route de respecter les limitations de vitesse dès le franchissement des panneaux d'agglomération d'entrée du village.

BEIRE-LE-FORT ET SES TRAVAUX



HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Horaires secrétariat de la mairie de Beire-Le-Fort :

le mardi de 16h30 à 18h00,
le jeudi de 15h30 à 18h00.

Vous pouvez joindre la secrétaire aux horaires et jours indiqués au :
03 80 31 38 39

En cas de nécessité, la Commission d'Actions Sociales peut être contactée au :
03 80 31 52 66

Pour déposer une demande d'autorisation d'urbanisme :
<https://plainedijonnaise.geosphere.fr/guichet-unique>



En cas d'urgence, pour prendre rendez-vous avec le maire
ou l'un des adjoints :

03 80 29 20 48

Vous pouvez également laisser un message à l'adresse mail de la mairie :

mairie.beirefort@orange.fr

Visitez votre site web de la mairie de Beire-Le-Fort



www.beire-le-fort.fr